

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation

26 mars 2022

Date d'affichage

26 mars 2022

Objet de la délibération

N° 30032022007**RENOVATION BÂTIMENT :**
DEMANDE DE FINANCEMENT
LEADER

Séance du 30 mars 2022

L'an deux mil vingt deux
et le trente mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MIGNE J., ROCHER P., ARNAUD A., CHABIDON D., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., BONCOMPAIN C., ROY S., BRUNETON M. AURELLE V.Absents : Mrs GARRABOS F., FOURY D.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme LEADER du Pays du Velay, des reliquats de crédits pour aider les communes dans leurs projets d'investissement entrant dans les objectifs du programme peuvent être disponibles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune pourrait s'inscrire pour rénover le bâtiment inoccupé communal (ancien garage) cadastré AD 299 pour y créer un appartement.

Il suggère de faire établir un plan et devis des travaux à y réaliser pour la transformer en un logement locatif.

Cette opération pourrait bénéficier de financement du programme LEADER de 66 % plafonné à un investissement de 100 000,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ☞ décide de faire réaliser un projet d'aménagement de ce bâtiment ainsi qu'un coût estimatif
- ☞ de solliciter ce financement au titre de ce programme
- ☞ charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à ce projet

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 30 mars 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

AR Prefecture043-214300626-20220330-30032022007-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 31 mars 2022

et publication ou notification

du 31 mars 2022